

CANDIDATURE À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE ÉLECTORALE OLYMPIADE 2025 - 2028

RAPPEL DES DISPOSITIONS DES STATUTS

Article S.2.6.1.1 des statuts

La commission de surveillance électorale, est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur relatives à l'organisation et au déroulement des opérations de vote liées à l'élection du/de la Président-e régional-e et des instances dirigeantes.

Article S.2.6.1.2 des statuts

La commission se compose de 4 membres licenciés et franciliens dont un ou une Président-e élu.e par les membres de la commission de surveillance. Les membres de la commission ne peuvent être candidats.es aux instances dirigeantes du Comité régional ni à celles des organismes déconcentrés.

La commission est élue pour une durée de 4 ans au scrutin plurinominal majoritaire (majorité relative), son mandat expire à l'élection de la nouvelle commission par le Conseil d'Administration.

Article S.2.6.1.4 des statuts

La commission peut procéder à tous contrôles et vérifications qu'elle jugera utile.

Elle informe la Commission électorale nationale sur les résultats, le bon déroulement des opérations électorales, et les éventuelles anomalies et irrégularités constatées.

En cas de besoin, elle s'appuie sur le service juridique de la fédération et la commission de surveillance électorale nationale.

Merci de renvoyer le formulaire par email à contact@crifck.fr avant le 18 octobre 2024

CANDIDATURE

Nom :

Prénom :

N° de licence :

Structure :

Email :

Téléphone :

Adresse postale :

Je certifie que ma candidature respecte les statuts et le règlement intérieur du Comité Île-de-France de canoë kayak et sport et déclare me porter candidat.e. pour la commission de surveillance électorale du Comité Île-de-France de Canoë Kayak et Sports de Pagaie pour l'olympiade 2025-2028

Fait à

le

Signature * :

** Vous pouvez signer électroniquement votre formulaire*